








COMMUNE DE HOUSSEN

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRi DE L'ILL APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2006
ET DU PPRi DE LA FECHT APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2008

LEGENDE

-  Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
-  Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
-  Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF altitude normale)
-  Digue

-  Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

L'Ill est le principal cours d'eau du département du Haut-Rhin mis à part le Rhin. Elle prend sa source dans le massif du Jura à Winckel, puis traverse le Sundgau, reçoit les eaux de la Largue en rive gauche, puis toutes les rivières descendant des Vosges, Doller, Thur, Lauch, puis Fecht. Son bassin versant à Colmar est de 1784 km².

La Fecht est un affluent rive gauche de l'Ill. Elle prend sa source dans les Hautes Vosges et rejoint l'Ill à Illhaeusern. Le bassin versant total au niveau de Ostheim est de 447 km².

1 - Nature et caractéristique de la crue :

Les vallées de l'Ill et de la Fecht ont connu plusieurs inondations importantes. On peut citer au 20^{ème} siècle, les crues de 1910, 1919, 1947, 1955, 1983 et 1990 notamment, qui ont causé de nombreux dégâts (destructions de ponts, inondations de zones industrielles et d'agglomérations).

Les crues de l'Ill et de la Fecht ont lieu essentiellement en période hivernale et printanière.

Dans le cas de la Fecht, elles sont dues le plus souvent à des fortes pluies dans le massif vosgien souvent associées à la fonte des neiges comme lors de la crue de février 1990. Dans le haut bassin, la Fecht a un régime torrentiel avec des crues rapides qui peuvent être dévastatrices. Dans la plaine d'Alsace, elle s'épand largement à l'aval d'Ingersheim.

Pour la cartographie, une étude hydraulique a été réalisée sur la base d'une crue de fréquence de retour 100 ans. Cette crue correspond à un débit de 100 m³/s à Muhlbach-sur-Munster et de 235 m³/s à Ostheim.

Dans le cas de l'Ill, on peut distinguer deux types de crue : des crues liées à plusieurs journées de fortes précipitations pluvieuses dans le Sundgau comme par exemple la crue de mai 1983 ou des crues d'alimentation vosgienne telles que décrites ci-dessus.

Jusqu'à Mulhouse, la pente de la rivière est généralement forte. Les crues peuvent être soudaines et l'alerte est donc d'autant plus difficile. A l'aval de Mulhouse, l'Ill débouche dans la plaine d'Alsace, les pentes diminuent et les crues s'apparentent à des inondations de plaine plus lentes. L'Ill n'a pas le caractère torrentiel de ses affluents vosgiens, mais elle transporte un certain débit solide dû à l'érosion.

Les dernières crues bien répertoriées de 1983 et de 1990 ont présenté une période de retour entre 20 et 50 ans. Pour la cartographie, une étude hydraulique a été réalisée sur la base d'une crue de fréquence de retour 100 ans. Cette crue correspond à un débit de 280 m³/s à Mulhouse et 520 m³/s à Colmar.

2 - Qualification de la crue et zonage du Plan de Prévention des Risques inondation :

Sur la cartographie, apparaissent cinq zones d'inondation

- Une zone inondable par débordement naturel en cas de crue centennale, inconstructible, notée ZI sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs et les vitesses de l'eau peuvent être variables selon la topographie locale et l'éloignement de l'Ill ou de la Fecht.
- Une zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZIF sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs d'eau sont en général inférieures à 50 cm d'eau.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé car située à l'aval immédiat de l'ouvrage, inconstructible, notée ZR sur la carte. Dans ces zones, le risque serait élevé en cas de rupture de l'ouvrage, du fait en particulier de charges d'eau supérieures à 1 m.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré du fait des distances plus grandes de l'ouvrage de protection, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZRF sur la carte. Notamment les vitesses y seraient toujours inférieures à 0,5m/s.
- Une zone soumise au risque de remontée de nappe à moins de deux mètres du sol, notée ZN sur la carte. Dans cette zone, les risques sont toujours limités et ne causent pas de danger pour les personnes.